Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1060

11.5.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1060 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 5 mai 2026

portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2026/310 (EUNAVFOR ATALANTA/2/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) [1], et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).

(2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé «commandant de la force de l'UE»).

(3) Le 3 février 2026, le COPS a adopté la décision (PESC) 2026/310 [2] portant nomination du contre-amiral Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 20 février 2026.

(4) Le 11 février 2026, les autorités militaires espagnoles ont proposé la nomination du contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ pour succéder au contre-amiral Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE (ci-après «proposition de nomination») à partir du 10 juin 2026.

(5) Le 16 mars 2026, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.

(6) Le 20 mars 2026, le Comité militaire de l'UE a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE.

(7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE.

(8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2026/310,

[1] JO L 301 du 12.11.2008, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/851/oj.

[2] Décision (PESC) 2026/310 du Comité politique et de sécurité du 3 février 2026 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/2244 (EUNAVFOR ATALANTA/1/2026) (JO L, 2026/310, 5.2.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/310/oj).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 10 juin 2026.

Article 2

La décision (PESC) 2026/310 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 10 juin 2026.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

P. MAVRIKIOS